



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aviation civile

Blagnac, le 26 avril 2011

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud
Département Surveillance et Régulation
Division Aéroports et Navigation Aérienne
Subdivision Navigation Aérienne*

Destinataires in fine

Référence : 11/ GLN/SR/ANA/NA

Affaire suivie par : Bibiane GALAN

bibiane.galan@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 05 67 22 91 15 – Fax : 05 67 22 91 18

Objet : Compte rendu du CCRAGALS Sud n°11

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le compte rendu CCRAGALS Sud n°11, ainsi que les avis rendus le 6 avril 2011.

Vous souhaitant bonne réception recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par déléation du Directeur
de la DSAC-Sud

Alain MARTZLOFF

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr

Allée Saint Exupéry
BP 60 100
31 703 BLAGNAC
www.dac-s.aviation-civile.gouv.fr
Tél: 05 67 22 90 00

 dgac

DSAC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud
Département Surveillance et Régulation
Division Aéroports et Navigation Aérienne

COMPTE RENDU CCRAGALS Sud

Réunion du 06 AVRIL 2011

Participants:

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| - M. Georges DESCLAUX | Président, Directeur DSAC-Sud |
| - LCL Marc OLIBE | Vice-président, ZAD-Sud |
| - LCL Eric BARBU | ZAD-Sud, Espace inférieur |
| - LCL Jean-François VIEGL | ZAD-Sud |
| - LCL Olivier ERTAUD | BEP-SO |
| - M. Serge DUCOS | BEP-SO |
| - M. Pascal GALLET | CRNA -SO |
| - M. Alain MARTZLOFF | DSAC-Sud, SR |
| - Mlle Elizabeth BIBEN | DSAC-Sud, SR |
| - Mme Bibiane GALAN | DSAC-Sud, SR/ANA/NA |
| - M. Eric VALAX | DSAC-Sud, SR/ANA/NA |
| - M. Gilles BIGORGNE | DSAC-Sud, SR/OPA/AG |
| - M. Pascal PATRIS | DSAC-Sud, SR/OPA/AG |
| - M. Patrick PIVERON | DSAC-Sud, Délégation Limousin |
| - M. Philippe VERSI | SNA-Sud |
| - M. Emile ESCALE | GIPAG |
| - M. Guy BROUQUIERES | FFAM |
| - M. Gérard GRANGE | FF d'Aérostation |
| - M. Robert DOUSSE | FFPLUM |
| - M. Charles HOMMET | FFPLUM |
| - M. Jean-Pierre SPYNS | FFP |
| - M. Robert PRAT | FFVV |
| - M. Frédéric MOULINIER | FFVV |
| - M. Fabrice PIERRON | FFVL |
| - M. Christian THOUZET | FFA |
| - Mme Simone BECCO | AOPA, excusée. |

M. Georges Desclaux, Président du CCRAGALS SUD, ouvre la séance et indique qu'il convient de désigner un secrétaire adjoint de séance. M. Frédéric MOULINIER (FFVV) propose sa candidature qui est retenue pour ce comité.
M. Desclaux présente l'ordre du jour.

Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

Allée Saint Exupéry
BP 60100
31703 BLAGNAC
www.dac-s.aviation-civile.gouv.fr
Tél: 05 67 22 90 00



DSAC

I – Approbation du compte rendu n° 10

Il n'est fait part d'aucune observation sur ce compte rendu. Celui-ci est donc approuvé par l'assemblée.

LE COMPTE RENDU DU CCRAGALS-SUD N° 10 DU 05 OCTOBRE 2010 EST APPROUVE
A L'UNANIMITE.

II – Affaires traitées en CRG depuis la dernière réunion

Les conclusions du CRG sur les points abordés relevant de la compétence du CCRAGALS Sud n'ont entraîné aucune remarque.

III – Affaires en cours

3.1 Transformation des ZIT en zones P

Le Vice-président du CCRAGALS Sud indique que les autorités militaires n'ont pas donné leur réponse sur les propositions transmises concernant le site de Golfech. En tout état de cause, la publication de cette ZIT en zone P n'interviendra au plus tôt qu'au cycle d'automne 2011.

3.2. Elargissement du RTBA (nouvelles saisines)

3.2.1 Zones LF-R166 B et C

3.2.2 Zone LF-R193

3.2.3 Zones LF-R590 B, LF-R593 A, LF-R593 B, LF-R143

3.2.4 Zones LF-R139, LF-R145, et LF-R165

3.2.5 Zones LF-R46 A, B, D, G, F3, N1 et N2

Le CCRAGALS Sud avait émis un avis défavorable le 05 octobre 2010 à l'élargissement du RTBA tel qu'il avait été présenté par la Défense. Les représentants des fédérations désiraient en effet une concertation continue au niveau national. Les membres du CCRAGALS Sud expriment leur satisfaction sur le travail effectué depuis lors, et sur l'excellente coopération qui a prévalu dans la conduite du dossier. La ZAD-Sud retrace les réunions techniques de travail qu'elle a initiées dans le cadre de cette concertation :

-Le 18 novembre 2010, au siège de la DSAC SUD, la ZAD-Sud a présenté aux représentants des fédérations un projet cartographique de remodelage des tronçons du RTBA dans le but de recueillir leurs remarques afin d'élaborer une base de travail. Les propositions émises ont été transmises aux forces aériennes utilisant le RTBA afin de valider ces modifications. Ces options ont été finalisées le 08 février 2011 à l'État-major des forces aériennes à Metz.

-Dans le respect du canevas de travail défini le 18 novembre, la ZAD-Sud a exposé aux représentants des différentes fédérations le projet finalisé de modification lors d'une réunion qui s'est tenue le 24 février 2011, dans les locaux de la DSAC SUD-OUEST. Les versions définitives, secteur par secteur, ont été présentées en présence d'un pilote de l'Armée de l'Air utilisateur du réseau, en justifiant chaque acceptation ou refus.

Les représentants des fédérations du CCRAGALS Sud émettent la remarque suivante par rapport à la LF-R 46F3 : le projet final n'intègre pas leur demande émise le 18 novembre lors de la réunion technique. En effet, si le rognage prévu au nord pour préserver l'activité de voltige sur l'aérodrome privé de l'Isle en Dodon apparaît bien, celui envisagé au sud pour faciliter le passage des planeurs entre les TMA TOULOUSE et PYRENEES n'a pas été réalisé.

La ZAD Sud rappelle que le secteur évoqué fait d'ores et déjà l'objet d'une proposition de réduction de la largeur du RTBA. En outre, la Défense souligne que la LF-R 46F3 a été soumise à l'avis des usagers lors de la réunion du 24 février et que le projet a été approuvé à l'unanimité. Un représentant de la FFVV était présent. La saisine effectuée est conforme au projet validé lors de cette réunion.

Néanmoins, la ZAD Sud s'engage à examiner avant le CCRAGALS Sud d'automne 2011 la demande d'amélioration sur une possible partition du tronçon F3, concernant en particulier la limite entre les tronçons LFR46F3 et LFR46F2, permettant une éventuelle réduction du plafond dans ce secteur.

AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A L'ELARGISSEMENT DU RTBA
LES MEMBRES DU CCRAGALS EXPRIMENT LEUR SATISFACTION SUR L'EXCELLENTE
COOPERATION AVEC LAQUELLE L'EXAMEN DE CE DOSSIER A ETE CONDUIT.
A LA DEMANDE DES REPRESENTANTS DES FEDERATIONS, LA DEFENSE S'ENGAGE A EXAMINER
LEUR DEMANDE D'AMELIORATION CONCERNANT NOTAMMENT LA LIMITE ENTRE LES
TRONCONS LFR46F3 ET LFR46F2 PERMETTANT UNE EVENTUELLE REDUCTION DU PLAFOND
DANS CE SECTEUR, AVANT LE CCRAGALS D'AUTOMNE 2011.

IV- Affaires nouvelles

4.1 Modification LF-R49 Cognac

AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A LA MODIFICATION DE LA LF- R49
COGNAC

4.2 Créations de zones d'activité d'aéromodélisme

4.2.1 Commune de Briatexte (81)

4.2.2 Commune de Roquemaure (81)

4.2.3 Commune de Villaudric (31)

4.2.4 Commune d'Esperce (31)

Un échange a eu lieu sur le fait qu'une activité drone, exploitée par une société, pourrait voir le jour sur ce site. Cette option n'est par retenue dans le cadre de la demande qui se limite à une activité d'aéromodélisme.

4.2.5 Commune de Teyssode (81)

4.2.6 Commune de Soual (81)

4.2.7 Commune de Saint Pantaléon de Larche (19)

4.2.8 Site "Les Coulons" (12)

La ZAD Sud note favorablement la prise en compte pour cette activité de la proximité de la LF-R169. L'activité d'aéromodélisme définie est contrainte par la limite physique de la route D809 située en amont de la zone réglementée du Larzac.

4.2.9 Site de vols de pente "La Granède " (12)

AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE A LA CREATION DES ZONES D'ACTIVITE D'AEROMODELISME SUR LES COMMUNES DE BRIATEXTE, ROQUEMAURE, VILLAUDRIC, ESPERCE, TEYSSODE, SOUAL, SAINT PANTALEON DE LANCHE, SUR LE SITE "LES COULONS" AINSI QUE SUR LE SITE DE VOLS DE PENTE "LA GRANEDE".

4. 3 Modifications de zones d'aéromodélisme

4.3.1 Activité n°9108 hippodrome de Valence d'Agen (82)

La ZAD Sud précise que, compte-tenu de la très faible probabilité de détection des aéronefs utilisés pour cette activité d'aéromodélisme, il ne sera pas demandé de protocole entre le CNOA et le responsable de cette activité. Néanmoins, afin de réduire le risque de réalisation d'un acte hostile se dissimulant derrière l'aéromodélisme, il convient de sensibiliser le responsable de cette activité afin qu'il fasse preuve d'une surveillance particulière durant les périodes d'activation de l'aéromodélisme.

4.3.2 Activité n°9390 de Salles Courbaties (12)

AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE AUX MODIFICATIONS DES ZONES D'AEROMODELISME N°9108 (HIPPODROME DE VALENCE D'AGEN) ET N°9390 (SALLES COURBATIES)

4.4 Suppression de zones d'aéromodélisme

4.4.1 Activité n°9350 Auterive (31)

4.4.2 Activité n°9062 Francazal (31)

4.4.3 Activité n°9078 Millau (12)

La ZAD Sud note favorablement la suppression de ce référencement dont l'activité potentielle déclarée se situait dans la LF-R 169.

AVIS FORMEL DU CCRAGALS-SUD

LE CCRAGALS SUD EMET UN AVIS FAVORABLE AUX SUPPRESSIONS DES ZONES D'AEROMODELISME N° 9350 (AUTERIVE), N°9062 (FRANCAZAL) ET N°9078 (MILLAU)

V- Questions diverses

5.1 Information sur le projet de création d'une zone de protection sur l'aérodrome de Castres-Mazamet.

La DSAC Sud présente Monsieur Vincent Meneghetti, représentant le prestataire AFIS de Castres-Mazamet en qualité d'expert sur ce sujet. Sa participation à cette information précise la perception locale inhérente au projet d'instaurer une zone de protection de la trajectoire IFR dans l'environnement de la plate-forme. Cette zone de protection reposerait, pour les aéronefs au départ, à l'arrivée et en transit, sur une pénétration avec contact radio obligatoire.

La DSAC Sud présente l'environnement et le contexte du site de Castres. La problématique du projet de création d'une zone de protection est posée au travers d'une série d'évènements de sécurité pour lesquels l'impact radio et l'implication régionale sont des critères émergents.

Le statut de zone est également décrit et argumenté, notamment sur la potentialité de création d'une ATZ, considérant :

- le besoin exprimé (obligation de contact radio)
- les déclinaisons internationales existantes (Angleterre, Espagne, Italie)
- la réglementation française en vigueur (zone réglementée)
- la prochaine mise en œuvre, au niveau européen, de règles de l'air unifiées définissant le statut de l'ATZ.

La DSAC Sud précise les modalités de mise en œuvre de cette zone dans le cadre d'une expérimentation. Les contours de cette zone sont également précisés et argumentés.

Si la nécessité d'établir le contact radio dans cette zone semble admise, son statut -zone réglementée ou ATZ- et le calendrier de l'expérimentation donnent lieu à de multiples échanges se concluant par une argumentation du représentant FFA en faveur de l'approfondissement de l'expérimentation proposée.

Le Directeur de la DSAC Sud insiste sur sa volonté d'agir eu égard à ses responsabilités en matière de sécurité aérienne, mais rappelle également son attachement à appréhender avec justesse les intérêts des différentes parties dans ce contexte. Aussi, la démarche d'expérimentation d'une zone de protection de l'aérodrome de Castres-Mazamet va-t-elle se poursuivre sous la forme d'une ZRT dont la finalité est de passer sous statut d'ATZ dès lors que l'évolution réglementaire de décembre 2012 le permettra. Ce point fera l'objet d'une saisine lors du prochain CCRAAGALS Sud.

5.2 Information sur les évolutions de l'espace aérien associé au changement d'exploitation de l'aérodrome de Toulouse-Francazal.

Le SNA SUD fait part de la mise en place d'un groupe de travail. Ce GT a pour but de définir, à l'intérieur des CTR, l'espace à associer aux procédures d'arrivée/départ sur l'aérodrome de Francazal. Le SNA Sud a prévu une réunion avec la DGA courant avril afin d'étudier les évolutions liées à la zone de parachutage de Fonsorbes. Une réunion avec l'exploitant aéroportuaire de Francazal aura également lieu afin que celui-ci précise quels types d'appareils sont attendus sur le terrain. Le cahier des charges pour l'étude des procédures n'est donc pas encore finalisé. Le SNA sud prévoit parallèlement une consultation des représentants des fédérations aéronautiques en amont de tout projet.

Une redéfinition de l'espace aérien associé à l'exploitation AFIS de l'aérodrome de Franczal sera présentée lors du prochain CCRAGALS Sud d'automne. Elle intégrera la problématique de proximité des pistes, dont la protection du trafic IFR de Blagnac.

Le Président du CCRAGALS Sud précise que l'aérodrome de Franczal est un aérodrome d'Etat axé sur le soutien industriel et l'accueil de l'aviation d'affaire. Même s'il est ouvert à la CAP, aucun aéroclub n'a donc vocation à y être basé.

5.3 Modification des horaires d'activation de la D178 (Ste FOY de PEYROLIERES).

La DSAC Sud explique les changements inhérents à l'activité pyrotechnique qui ont fait l'objet d'une modification au protocole entre l'industriel et le SNA Sud.

Ce sujet n'a pas été présenté au titre de saisine ; toutefois, le représentant FFA souligne l'importance pour les usagers d'officialiser une information qui leur est favorable et rappelle l'ancienneté de ce dossier.

A titre exceptionnel dans le cadre d'une information, le CCRAGALS Sud émet un avis favorable aux modifications d'activation de la D178.

Relativement à cet avis, une saisine de régularisation sera directement adressée par le SNA Sud à l'attention du prochain CRG-SO.

5.4 Information sur l'expérimentation de lancement planeur par treuil thermique sur la piste en herbe de l'aérodrome Limoges-Bellegarde.

Le représentant de la délégation Limousin présente la nature de cette expérimentation qui a débuté en 2010 (août et septembre) et sera reconduite en 2011 en vue d'une publication définitive. Une parfaite compatibilité entre l'activité de treillage (dont le plafond est de 500m/sol) et le trafic sur la piste revêtue, celle-ci jouxtant la piste en herbe, sera recherchée.

Les consignes de l'activité treuil établies par l'association seront validées par le SNA Limoges et prendront notamment en compte le choix du mode de lancement des planeurs (remorqueur/treuil) en fonction de la force du vent traversier.

Fort de cette expérimentation et de l'accord définitif de l'exploitant de la plate-forme, la saisine sera portée à l'avis du prochain CCRAGALS Sud.

5.5 Information Défense sur la mise en œuvre du RETEX dans le cadre des consultations du BEP-SO concernant les modifications temporaires de l'espace aérien.

Le BEP SO propose d'associer le document RETEX aux consultations initiales transmises aux représentants des fédérations. Cette proposition est acceptée par les représentants des usagers

5.6 Information Tour de France

Un point complémentaire est évoqué par la DSAC Sud sur la définition prochaine des ZRT associées aux étapes de montagne du prochain tour de France cycliste dans la région, en étroite collaboration avec les fédérations (FFV et FFVL notamment).

Fait à Blagnac, le 26 avril 2011

Par délégation du Président du CCRAGALS Sud

Alain MARTZLOFF

Avis rendu par le CCRAGALS Sud n° 11 du 6 avril 2011

Le CCRAGALS Sud a émis un avis favorable pour les points suivants :

3.2 Élargissement du RTBA

Les membres du CCRAGALS expriment leur satisfaction sur l'excellente coopération avec laquelle l'examen de ce dossier a été conduit.

À la demande des représentants des fédérations, la défense s'engage à examiner leur demande d'amélioration, concernant notamment la limite entre le tronçon LFR46 F3 et LFR46 F2 permettant une éventuelle réduction du plafond dans ce secteur, avant le CCRAGALS d'automne 2011.

4.1 Modification LF R49 Cognac

4.2 Créations de zones d'activité d'aéromodélisme

4.3 Modifications de zones d'activité d'aéromodélisme

4.4 Suppressions de zones d'activité d'aéromodélisme

Le CCRAGALS Sud a émis un avis défavorable pour les points suivants :

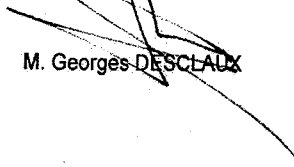
Le secrétaire adjoint du CCRAGALS Sud

M. Frédéric Boulinier



Le Président du CCRAGALS Sud

M. Georges DESCLAUX



ORDRE DU JOUR du CCRAGALS n°11 (6 avril 2011)

I – Approbation C/R de la précédente réunion

II – Affaires traitées en CRG depuis la dernière réunion:

Extraits du compte rendu du CRG du 9 novembre 2010 concernant les dossiers étudiés en CCRAGALS Sud

4.2.2 – Création d'une zone R pour le champ de tir de Saint-Félix-du-Rieutord

Arrêté du 24 janvier 2011 portant création d'une zone réglementée identifiée LF-R 27 Saint-Félix-de-Rieutord dans la région d'information de vol de Bordeaux

4.2.3 – Création d'une zone R pour le champ de tir de Montech

LE COMITE PREND ACTE DE LA FERMETURE DU CHAMP DE TIR DE MONTECH ET DU RETRAIT DE LA SAISINE LE CONCERNANT.

4.2.5- Création d'une zone R pour le champ de tir de Cordes Tolosannes

Arrêté du 7 février 2011 portant création d'une zone réglementée identifiée LF-R 26 Cordes-Tolosannes dans la région d'information de vol de Bordeaux

5.4 – Modification des CTR1 et 2 de Toulouse-Blagnac

Arrêté du 23 février 2011 portant création d'une zone de contrôle associée à l'aérodrome de Toulouse-Blagnac (Haute-Garonne) dans la région d'information de vol de Bordeaux

Divers :

Mise en sommeil de la CTR Franczal (classé espace provisoirement inactif) : Accord à publication DTA/MCU-R 001/2011 du 13 janvier 2011

III – Affaires en cours:

3.1 – Transformation des ZIT en zones P

Extrait du compte rendu du CRG du 9 novembre 2010

Le Comité reste en attente de l'avis des autorités chargées de statuer sur les propositions transmises concernant les sites de Golfech, Le Barp et Le Blayais. Le Coprésident militaire fait savoir que la DIRCAM devrait traiter les dossiers en attente courant 2011, en vue de la publication des zones interdites nouvellement créées sur les cartes à paraître au printemps 2011 ou au plus tard à l'automne 2011.

3.2 – Elargissement du RTBA : nouvelles saisines

- 3.1 Zones LF-R166 B et C
- 3.2 Zone LF-R193
- 3.3 Zones LF-R590 B, LF-R593 A, LF-R593 B, LF-R143
- 3.4 Zones LF-R139, LF-R145, et LF-R165
- 3.5 Zones LF-R46 A, B, D, G, F3, N1 et N2

IV- Affaires nouvelles:

4.1 Modification LF-R49 Cognac

4.2 Créations de zones d'activité d'aéromodélisme

- 4.2.1 Commune de Briatexte (81)
- 4.2.2 Commune de Roquemaure (81)
- 4.2.3 Commune de Villaudric (31)
- 4.2.4 Commune d'Esperce (31)
- 4.2.5 Commune de Teyssode (81)
- 4.2.6 Commune de Soual (81)
- 4.2.7 Commune de Saint Pantaléon de Larche (19)
- 4.2.8 Site "Les Coulons" (12)
- 4.2.9 Site de vols de pente "La Granède " (12)

4.3 Modifications de zones d'aéromodélisme

- 4.3.1 Activité n°9108 hippodrome de Valence d'Agen (82)
- 4.3.2 Activité n°9390 de Salles Courbatès (12)

4.4 Suppression de zones d'aéromodélisme

- 4.4.1 Activité n°9350 Auterive (31)
- 4.4.2 Activité n°9062 Francazal (31)
- 4.4.3 Activité n°9078 Millau (12)

V- Questions diverses:

5.1 Information sur le projet de création d'une zone de protection sur l'aérodrome de Castres-Mazamet.

5.2 Information sur les évolutions de l'espace aérien associé au changement d'exploitation de l'aérodrome de Toulouse-Francazal.

⇨ 5.3 Modification des horaires d'activation de la D178 (Ste FOY de PEYROLIERES).

⇨ 5.4 Information sur l'expérimentation de lancement planeur par treuil thermique sur la piste en herbe de l'aérodrome Limoges-Bellegarde.

⇨ 5.5 Information Défense sur la mise en œuvre du RETEX dans le cadre des consultations du BEP-SO concernant les modifications temporaires de l'espace aérien.